



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil vingt et cinq, le quatre juin, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en son lieu habituel des séances, sous la Présidence de Philippe BLUTEL, Maire.

Date de la convocation, le 27 mai 2024

Étaient présents : Denis MADELINE Maire-adjoint, Guillaume CHANTEPIE Maire-adjoint, Séverine NICOLAS, Jean-Marc CHANDEBOIS, Sandrine LAFORET, Joël HAMELIN, Marie-Laure BLIN

Étaient absent :

Sandrine TESSIER a donné pouvoir à Denis MADELINE
Virginie LEGENDRE a donné pouvoir à Marie-Laure BLIN
Aurélié MORISEAU a donné pouvoir à Sandrine LAFORET
Eric CERDAN, Jean-Yves MORAUX, Roseline BAILLARD

DELIBERATION N° 14 ANNULATION DE TITRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de son pouvoir de police et suite à l'arrêté pris le 4 juillet 2024, il a été amené à verbaliser un contrevenant pour un dépôt de déchets ménagers en dehors des containers

Nom	Résidence	Date	Aire	Remarques
SARDELLA Maryse	St Sulpice	5/5	Bourg	A payé mais conteste l'infraction

Madame SARDELLA s'est acquittée de la contravention mais a contesté l'infraction

- Habitant Saint Sulpice, elle n'utilise pas l'aire situé dans le bourg
- Son foyer (2 personnes) ne peut produire le volume de déchets (4 sacs) retrouvés
- Son identité a été retrouvé sur un courrier publicitaire non ouvert qui a pu être déposé à une autre adresse

Le foyer étant reconnu de bonne moralité, Monsieur le Maire est enclin à le croire et propose au Conseil d'annuler le titre de 135 € emis

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'annuler le titre de 135 € emis dans le cadre d'une contravention à l'encontre de Madame SARDELLA

Le Maire,

Philippe BLUTEL



Nombre de Conseillers :

En Exercice : 14

Présents : 08

Pouvoir(s) : 03

Votants : 11

Acte rendu exécutoire après dépôt

En Sous-Préfecture le.....

Publié et notifié le.....